



Plus de droit assedic après rupture d'essai

Par **gert76**, le **05/03/2011** à **07:43**

Bonjour,
Après un licenciement et une période de 6 mois de chômage ou j'avais le droit au assedic,j'ai repris un travail de cadre en Hôtellerie avec ma femme.Donc j'avais 4 mois d'essai,non avons été mis dans un Hôtel plus que difficile ,prostitution ,jeunes qui ne respect pas les chambres ,bagarre en pleine nuit....enfin bref,un monde de fou!.Nous avons quand même insisté et donné notre rupture d'essai après 3mois 1/2.
Je pensai être dans mon droit,et bien pas du tout!Pas de retour au droit assedic !
J'ai fait appel à pôle emploi et la réponse fût que j'ai dépassé les 610H et 122 jours autorisé ! de plus "vous devez savoir que la notion de période d'essai ne rentre pas en ligne de compte dans la décision d'attribution ou non des allocations de chômage",JE TROUVE CELA INCROYABLE ET INJUSTE!.
Un cadre n'a donc que 610H et 122 jours d'essai ,je suis d'accord pour le nombre de jours car je n'ai fait que 102 jours ok,mais en ce qui concerne les heures effectivement j'ai dépassé (671h30),mais un cadre est à 39H donc impossible de ne faire que 610H sur 4mois! il y a comme un problème.
Pôle emploi à un système très hermétique ,je ne sais plus comment faire .
Si ce genre de situation vous es arrivée je vous remercie d'avance pour vos réponses